



**Éléments d'étiquetage****Danger**

Gaz extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

**[Prévention]:**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

**[Réponse]:**

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin en cas de malaise.

NE PAS faire vomir.

Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

**[Stockage]:**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

**[Disposition]:**

Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

### 3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
1,1-Difluoroethane Numéro CAS: 0000075-37-6 Synonymes : 1,1-Difluoroethane	45 - 70	Flam. Gas 1;H220 Liquified Gas;H280 STOT SE 3;H336 Simple Asphyxiant	Pas de données disponibles.
Dimethyl ether Numéro CAS: 0000115-10-6 Synonymes : Dimethyl ether	45 - 70	Flam. Gas 1;H220	Pas de données disponibles.
Fatty acids, c18-unsatd., phosphates Numéro CAS: 0068604-99-9 Synonymes : Fatty acids, c18-unsatd., phosphates	7 - 13		Pas de données disponibles.
Isopropyl Alcohol Numéro CAS: 0000067-63-0 Synonymes : Isopropyl Alcohol	1 - 5	Flam. Liq. 2;H225 yeux Irrit. 2;H319 STOT SE 3;H336	Pas de données disponibles.

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

\*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

### 4. Premiers secours

#### Description des premiers secours

**Généralités** En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**Inhalation** Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

**Yeux** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

**Peau** Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

**Ingestion** En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

## Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Résumé** Traiter de manière symptomatique L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Voir la section 2 pour plus de détails.

**Inhalation** L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO<sup>2</sup>, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

### Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

## 7. Manipulation et stockage

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.  
Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

### **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Matières incompatibles: Agents oxydants et acides forts.  
Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

### **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0000067-63-0	2-Propanol	ACGIH	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm
Alberta	200 ppm TWA; 492 mg/m <sup>3</sup> TWA 400 ppm STEL; 984 mg/m <sup>3</sup> STEL		
Colombie-Britannique	200 ppm TWA 400 ppm STEL		
Manitoba	200 ppm TWA 400 ppm STEL		
Nouveau-Brunswick	400 ppm TWA; 983 mg/m <sup>3</sup> TWA 500 ppm STEL; 1230 mg/m <sup>3</sup> STEL		
Terre-Neuve-et-Labrador	200 ppm TWA 400 ppm STEL		
Nouvelle-Écosse	200 ppm TWA 400 ppm STEL		
Territoires du Nord-Ouest	200 ppm TWA 400 ppm STEL		
Nunavut	200 ppm TWA 400 ppm STEL		
Ontario	200 ppm TWA 400 ppm STEL		
Île-du-Prince-Édouard	200 ppm TWA 400 ppm STEL		
Québec	400 ppm TWAEV; 985 mg/m <sup>3</sup> TWAEV 500 ppm STEV; 1230 mg/m <sup>3</sup> STEV		
Saskatchewan	200 ppm TWA 400 ppm STEL		
Yukon	400 ppm TWA; 980 mg/m <sup>3</sup> TWA 500 ppm STEL; 1225 mg/m <sup>3</sup> STEL		
0000075-37-6	1,1-Difluoroethane	ACGIH	Aucune limite établie
Alberta	Aucune limite établie		
Colombie-Britannique	Aucune limite établie		
Manitoba	Aucune limite établie		
Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie		
Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie		
Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie		



Safety Data Sheet      Date de révision de la fiche signalétique:  
D.F.L. Dry Film Lube Mold 11/02/2023  
Release

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie		
Nunavut	Aucune limite établie		
Ontario	Aucune limite établie		
Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie		
Québec	Aucune limite établie		
Saskatchewan	Aucune limite établie		
Yukon	Aucune limite établie		
0000115-10-6	éther méthylique	ACGIH	TWA: 1000 ppm
Alberta	Aucune limite établie		
Colombie-Britannique	1000 ppm TWA		
Manitoba	Aucune limite établie		
Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie		
Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie		
Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie		
Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie		
Nunavut	Aucune limite établie		
Ontario	Aucune limite établie		
Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie		
Québec	Aucune limite établie		
Saskatchewan	Aucune limite établie		
Yukon	Aucune limite établie		
0068604-99-9	Fatty acids, c18-unsatd., phosphates	ACGIH	Aucune limite établie
Alberta	Aucune limite établie		
Colombie-Britannique	Aucune limite établie		
Manitoba	Aucune limite établie		
Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie		
Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie		



**Safety Data Sheet**      **Date de révision de la fiche signalétique:**  
**D.F.L. Dry Film Lube Mold**    **11/02/2023**  
**Release**

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie		
Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie		
Nunavut	Aucune limite établie		
Ontario	Aucune limite établie		
Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie		
Québec	Aucune limite établie		
Saskatchewan	Aucune limite établie		
Yukon	Aucune limite établie		

**Contrôles de l'exposition**

**Respiratoire**

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

**Yeux**

Lunettes de sécurité de protection recommandées

**Peau**

Eviter le contact avec la peau. Gants de protection recommandés.

**Contrôles d'ingénierie**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Autres pratiques de travail**

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.



## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Milky-white Aérosol pressurisé distribué sous forme de brouillard.
<b>Odeur</b>	Slight Alcohol
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>pH</b>	Not Available
<b>Point de fusion / point de congélation (°C)</b>	<-50 °F /<-45 °C,
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b>	Aucune information disponible
<b>Point d'éclair</b>	n'est pas applicable
<b>Taux d'évaporation</b>	Extremely rapid
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Gas
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	<b>Limite inférieure d'explosivité:</b> 4.0%
	<b>Limite supérieure d'explosivité:</b> 25.0%
<b>Tension de vapeur (Pa)</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible
<b>Densité</b>	1.0 (Water = 0)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucune information disponible
<b>Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)</b>	Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	Aucune information disponible
<b>Température de dégradation (°C)</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité (cSt)</b>	Aucune information disponible
<b>Oxidising properties</b>	Aucune information disponible
<b>Explosive properties</b>	Aucune information disponible
<b>Densité</b>	Weight per gallon: 8.37

### 9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité**

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible

**Conditions à éviter**

Chaleur excessive et flamme nue.

**Matières incompatibles**

Agents oxydants et acides forts.

**Produits de décomposition dangereux**

Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## 11. Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
1,1-Difluoroethane - (75-37-6)					



**Safety Data Sheet      Date de révision de la fiche signalétique:**  
**D.F.L. Dry Film Lube Mold    11/02/2023**  
**Release**

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
éther méthylique - (115-10-6)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Fatty acids, c18-unsatd., phosphates - (68604-99-9)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
2-Propanol - (67-63-0)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}

**Données sur la cancérogénicité**

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0000067-63-0 ACGIH	2-Propanol A4	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Oui; Groupe 4: Non;
0000075-37-6 ACGIH	1,1-Difluoroethane Aucune limite établie	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
0000115-10-6 ACGIH	éther méthylique Aucune limite établie	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
0068604-99-9 ACGIH	Fatty acids, c18-unsatd., phosphates Aucune limite établie	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	3	L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable



Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Voies d'entrée possibles:

**Symptômes et effets, aigus et différés::**

Traiter de manière symptomatique

**Inhalation** L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**12. Informations écologiques**

**Toxicité**

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

**Écotoxicité aquatique**

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/L	48 hr EC50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L
1,1-Difluoroethane - (75-37-6)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
éther méthylique - (115-10-6)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Fatty acids, c18-unsatd., phosphates - (68604-99-9)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
2-Propanol - (67-63-0)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}

**Persistence et dégradabilité**

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible

**Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible

**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

### 13. Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

### 14. Informations relatives au transport

Lorsqu'il est expédié dans des conteneurs de 0,3 gallons (1 L) ou moins, ce matériau peut être reclassé conformément aux réglementations DOT 49 CFR 173.150 / IATA DGR instruction d'emballage Y341/ IMDG Code 3.4 comme : quantité limitée.

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	<b>TMD (transport terrestre national)</b>	<b>IMO / IMDG (transport ICAO/IATA maritime)</b>	
<b>Numéro ONU</b>	1950	UN1950	UN1950
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Aerosols	Aerosols, flammable	Aerosols, flammable
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<b>Classe de danger</b> TMD:2.1 <b>Sous-classe:</b> Non applicable	<b>IMDG:2.1</b> <b>Sous-classe:</b> Non applicable	<b>Classe d'aérien:2.1</b> <b>Sous-classe:</b> Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	Non applicable	Non applicable	Non applicable

**Dangers pour l'environnement**

Polluant marin: Non;

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible

**15. Informations réglementaires**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

<b><u>NFPA</u></b>	<b>Risques pour la santé</b>	<b>Inflammabilité</b>	<b>Instabilité</b>	<b>Dangers particuliers</b>
	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

**Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :**

1,1-Difluoroethane

éther méthylique

Fatty acids, c18-unsatd., phosphates

2-Propanol

**Liste extérieure des substances (LES):**

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.



**16. Autres informations**

**Date de révision de la fiche signalétique** 11/02/2023

<b>HMIS</b>	<b>Risques pour la santé</b>	<b>Inflammabilité</b>	<b>Dangers physiques</b>	<b>Protection individuelle</b>
	1	3	0	B

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Fin de la FISPQ**